

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 27

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Madame GAIDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3 : BUDGET PRINCIPAL. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2024.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Madame le Maire précise au Conseil municipal qu'un document dénommé « *Rapport d'orientations Budgétaires (ROB)* » a été transmis conformément aux dispositions de *l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République*, à l'ensemble des conseillers municipaux. Celui-ci reprend l'ensemble des éléments devant être portés à la connaissance des élus pour permettre le débat sur les orientations encadrant l'élaboration du Budget Primitif 2024 : les engagements pluriannuels envisagés (AP-CP), la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses notamment des dépenses de personnel, l'état de la dette, les rémunérations. L'ensemble de ces éléments a été présenté lors de la commission des finances le 12 février 2024.

Madame le Maire donne la parole à l'assemblée.

Monsieur FEDDAL demande la parole.

Monsieur FEDDAL indique avoir vu une erreur de calcul dans le rapport au niveau de l'avant-dernière ligne le report des restes à réaliser.

Madame le Maire indique que Monsieur FEDDAL a raison et que cela sera modifié.

Monsieur FEDDAL poursuit son propos.

.../...

Monsieur FEDDAL indique que la logique est toujours la même, la partie fonctionnement est volontairement excédentaire. Il estime que des économies sont faites sur le fonctionnement ce qui traduit une diminution de la qualité du service fourni aux habitants et une surcharge de travail pour les agents de la ville qui n'ont pas les outils nécessaires pour effectuer leurs missions dans les bonnes conditions. Il ajoute que les départs des agents de la ville ne cessent d'augmenter ce qui démontre un climat négatif.

Il estime que l'excédent en fonctionnement n'est pas utilisé de manière intelligente. Pour illustrer son propos, Monsieur FEDDAL prend l'exemple du financement du petit-déjeuner qui intervient après le début de la rentrée scolaire. De plus, il ajoute que le centre-ville est bloqué depuis aout 2023 sans que le début des travaux ne soit entamé alors qu'il avait été annoncé une livraison pour fin 2023 début 2024. Il précise que ce blocage allonge les différents temps de trajet des denaisiens sans compter l'impact négatif pour les commerçants du centre-ville. Il indique qu'il y a eu des mauvais choix d'orientation de la part de la majorité et prend l'exemple des études à 30 000 ou 40 000 euros pour l'église du Sacré-Cœur pour une destruction qui ne va pas dans le sens du programme initial de Madame le Maire, ni dans le sens de l'avis des Denaisiens. Il rappelle qu'avant les élections de 2020 la majorité était favorable à la sauvegarde de l'église du Sacré-Cœur, et qu'ensuite, y a eu un revirement de situation de Madame le Maire.

Il poursuit ensuite sur les contrats d'entretien et notamment sur l'accrobranche au parc Emile Zola et les lots de boissons qui ne cessent d'augmenter dans le cadre des festivités et des cérémonies, alors que la population est dans une période inflationniste. Tout cela, selon Monsieur FEDDAL, témoigne des mauvais choix d'orientation de Madame le Maire. Monsieur FEDDAL constate ensuite que la ville est en mesure de dégager 4 600 000 euros, il se demande pourquoi un emprunt d'1.3 million a été engagé en décembre 2023 pour une durée de 20 ans. Il estime que les élus composant la majorité sont de mauvais gestionnaires voire des irresponsables.

Madame le Maire demande à Monsieur FEDDAL de conclure ses propos rapidement.

Monsieur FEDDAL poursuit en indiquant que les dossiers envoyés avant chaque conseil ne sont que « *de petites miettes* » que Madame le Maire donne à analyser aux élus en 3 ou 4 jours. Il n'est pas possible d'étudier un document aussi volumineux en peu de temps.

Monsieur TONNEAU intervient en indiquant qu'il s'agit bien de cela, et précise que ces jours ne prennent pas en compte les jours francs. Le délai de convocation n'est pas respecté.

Monsieur le Directeur des Services intervient en disant que ce propos est faux.

Monsieur TONNEAU demande à Monsieur le Directeur de ne pas intervenir étant donné qu'il n'est pas élu.

Madame le Maire reprend la parole.

Madame le Maire indique à l'ensemble de l'assemblée de respecter la présidente de séance qu'elle représente et demande à Monsieur FEDDAL de terminer son intervention dans un délai de deux minutes, dans le cas contraire, elle coupera le micro de Monsieur FEDDAL conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Monsieur FEDDAL poursuit en indiquant qu'il s'agit de la troisième fois que Madame le Maire, l'interrompt et indique ne pas comprendre pourquoi ses propos dérangent autant.

Madame le Maire demande une dernière fois à Monsieur FEDDAL de conclure son intervention et de respecter la présidente de séance.

Monsieur FEDDAL indique respecter la présidente de séance et demande à son tour à Madame le Maire de respecter la parole d'un élu de l'opposition.

Madame le Maire indique qu'elle adressera un procès-verbal au Procureur de la République, si Monsieur FEDDAL ne termine pas son propos dans un délai de 2 minutes

Monsieur FEDDAL répond à Madame le Maire en indiquant qu'il aurait déjà terminé son propos s'il n'avait pas été sans cesse interrompu. De plus, il indique qu'une présidence ne donne pas l'autorité à Madame le Maire de « crier derrière un micro. »

Madame le Maire indique qu'elle va couper son micro s'il ne poursuit pas son propos.

Monsieur FEDDAL termine son propos.

Monsieur FEDDAL indique que les vœux de Madame le Maire à la population en janvier 2024 présentent un bilan quasi nul au public, alors que des sommes conséquentes ont été dépensées et se demande où est passé l'argent. Le budget municipal est de l'ordre de 50 M€. Sur 3 ans, cela fait 150 M€. « *Où est passé l'argent ?* » s'exclame-t-il.

Monsieur FEDDAL a terminé son intervention.

Madame le Maire donne la parole à Madame DANDOIS.

Madame DANDOIS souhaite remercier les services pour la qualité des documents fournis. Elle indique qu'au-delà de ces considérations, la commune de Denain est engagée dans un programme d'investissement particulièrement conséquent rendu incontournable tout d'abord par le souci de poursuivre les efforts de restructuration urbaine, mais aussi de nous inscrire dans une perspective de modernisation destinée à redonner une image attractive à la ville, aux bénéfices de ses habitants et de ses acteurs économiques. Madame DANDOIS ajoute que le plan pluriannuel d'investissement en est la traduction complète sans toutefois maîtriser l'ensemble des paramètres qui contribueront à leurs financements.

Madame DANDOIS poursuit en indiquant que l'engagement de l'Etat et des autres collectivités, se concentre sur les taux d'inflation et les conditions de remboursement des emprunts. Madame DANDOIS termine sur une citation familière : « *la vie publique, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.* ». Enfin, Madame DANDOIS pose deux questions à Madame le Maire :

- Madame le Maire aura-t-elle toujours la maîtrise des moyens de tenir ses engagements ?
- Quelle assurance a Madame le Maire pour que les partenaires de la ville soit toujours au rendez-vous programmé ?

Madame DANDOIS a terminé son propos.

Monsieur TONNEAU demande la parole.

Monsieur TONNEAU souhaite revenir sur la tenue unique à l'école, il rappelle qu'il s'agit initialement d'une idée du parti du Rassemblement National. Il indique qu'un peu plus de 35 000 euros va être pris en charge par la ville, il demande donc à Madame le Maire ce qui sera mis en place pour les autres écoles qui se trouvent lésées. Monsieur TONNEAU poursuit en demandant ce qu'il en sera pour l'année prochaine concernant la participation financière de la ville pour l'instauration de l'uniforme.

Monsieur HOCHART demande la parole.

Monsieur HOCHART remercie les services pour le travail effectué. Cependant, il s'interroge sur la vision pour l'année, car il estime que la gestion d'une ville doit aussi passer par l'absence de subvention de l'Etat.

Il indique que la ville de Denain a besoin de créer des emplois et des logements, ce qu'il ne retrouve pas dans le rapport d'orientation. Monsieur HOCHART revient ensuite sur la partie concernant « *Denain ville solidaire* ». Il considère que la solidarité d'une ville tient aussi en partie et surtout grâce aux associations qui voient leurs subventions réduites d'année en année.

En outre, il indique que la revitalisation du centre-ville est une nécessité, mais il demande si des études d'impacts ont été menées avant le début de ces travaux notamment pour déterminer l'impact sur les commerçants.

Monsieur CHERRIER demande la parole.

Monsieur CHERRIER souhaite répondre aux questions/interventions relatives à l'éducation.

- Concernant les petits déjeuners, il indique que la ville a attendu comme chaque année avant de mettre en place cette action, car la convention qui lie la ville et l'Etat prend effet à compter de septembre. C'est pour cela qu'il faut attendre quelques semaines après la rentrée pour avoir le financement, car le budget donné à la ville pour le petit déjeuner est en année scolaire et non en année civile.
- Sur la tenue du port de l'uniforme, Monsieur CHERRIER indique qu'il s'agit d'un débat présent depuis les années 90, c'est-à-dire, bien en amont avant que le Rassemblement National ne s'en saisisse. Il indique que la paternité de cette idée peut être revendiquée par beaucoup de courants politiques.
- Concernant le sort des autres écoles sur le port de l'uniforme Monsieur CHERRIER indique qu'une seule école a été retenue dans l'expérimentation, il s'agit de l'école Michelet. Il ajoute que si plus tard la mesure est généralisée, l'ensemble des tenues des écoliers sera pris en charge. En ce qui concerne la deuxième année d'expérimentation, Monsieur CHERRIER indique que l'Etat s'engage sur deux ans avec un co-financement valable pour les deux années.

Monsieur CRASNAULT demande la parole.

Monsieur CRASNAULT souhaite revenir sur les propos de Monsieur FEDDAL relatifs aux travaux du centre-ville et à l'impact négatif pour les commerçants. Il indique que la majorité, n'a jamais annoncé livrer la place du centre-ville pour fin 2023 début 2024. Concernant les commerçants, Monsieur CRASNAULT indique les rencontrer régulièrement et que personne ne s'est plaint. Monsieur CRASNAULT indique que Monsieur FEDDAL n'a pas rencontré les mêmes commerçants que lui.

Monsieur FEDDAL interrompt Monsieur CRASNAULT en lui demandant ce que ses propos signifient.

Madame le Maire demande à Monsieur FEDDAL de laisser Monsieur CRASNAULT terminer son propos.

Monsieur CRASNAULT termine son propos en indiquant que le calendrier des travaux a été exposé à l'ensemble des commerçants et qu'à ce jour personne ne s'est plaint.

Monsieur CRASNAULT a terminé son intervention.

Madame le Maire reprend la parole.

Madame le Maire indique que la délibération n° 13 du 5 octobre 2023 a été actée en Conseil Municipal afin d'indemniser les commerçants qui verraient leur chiffre d'affaires diminuer du fait des travaux du centre-ville. A l'heure actuelle, précise Madame le Maire, aucun commerçant n'a déposé de dossier d'indemnisation, ce qui traduit de l'absence de perte du chiffre d'affaire liée aux travaux de la place du centre-ville.

Monsieur AMOURI demande la parole.

Monsieur AMOURI souhaite revenir sur les propos de Monsieur HOCHART selon lesquels la ville serait sous « perfusion des subventions de l'Etat ». Monsieur AMOURI indique que toutes les subventions que la ville peut obtenir pour développer le territoire sont bonnes à prendre. Concernant la construction de logements, Monsieur AMOURI indique que la loi climat pousse à entretenir le patrimoine et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, il indique qu'il y a le programme de construction Gerberas 1 et Gerberas 2 et que la ville est également en phase finale de la construction rue Pierre Bériot. L'offre de logements s'accroît donc régulièrement.

Monsieur AMOURI a terminé son intervention.

Monsieur FEDDAL demande la parole.

Monsieur FEDDAL indique que ce n'est pas parce qu'il n'y a eu aucune demande d'indemnisation qu'il n'y a pas de perte sur le chiffre d'affaires de certains commerçants, il ajoute que ce n'est pas Madame le Maire qui fait les documents comptables de chaque commerçant.

Monsieur HOCHART demande la parole.

Monsieur HOCHART souhaite répondre à Monsieur AMOURI en indiquant ne pas avoir dit qu'il était opposé à ce que la ville de Denain demande des subventions. Mais il affirme que gérer une ville s'est avoir une vision pour l'avenir et réfléchir à des solutions pérennes pour qu'à terme la ville puisse s'autofinancer dans tous les domaines.

Madame le Maire reprend la parole.

Madame le Maire répond à Madame DANDOIS sur l'assurance qu'elle peut lui apporter sur la continuité des partenaires de la Ville en lui indiquant qu'elle souhaite que la Ville continue à être soutenue.

Sur le terme « sous perfusion de l'Etat », employé par Monsieur HOCHART : cela peut laisser penser que le sujet est malade. Elle informe que des rentrées financières sont prévues dans le temps.

.../...

Elle indique que la Ville est gérée de cette manière c'est-à-dire en allant chercher un maximum de subventions, que « *l'épée de Damoclès* » qui était l'E.P.F. Arrive à son terme. Elle affirme que la Ville peut compter sur sa détermination pour aller chercher les subventions.

Concernant les logements, elle indique que Monsieur AMOURI a répondu mais elle précise qu'il y a bien évidemment tout le programme de l'ANRU2 qui commence à se réaliser, notamment sur Basly, que les travaux commencent et donc qu'une centaine de logements vont être construits.

Madame le Maire conclue en indiquant que le débat est animé, qu'il y a des points de vue qui divergent et qu'ils sont là pour le bien de la Commune et pour le bien des concitoyens.

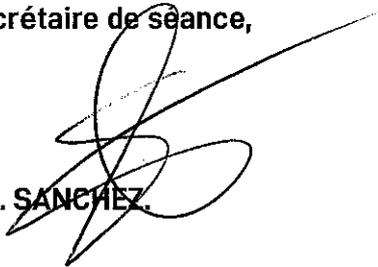
Pas d'autres interventions.

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

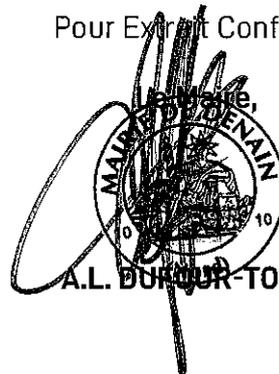
- **DONNE ACTE** de l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires 2024 pour le Budget Général.
- **CERTIFIE** avoir reçu les informations nécessaires à l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ



Pour Extrait Conforme,



A.L. DUPOUR-TONINI.

**Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le**